

Lorsqu'on tente d'avoir des échanges, comme je l'ai fait en tant que membre du Comité des affaires extérieures et du comité de l'environnement, on se bute à d'importantes difficultés.

Je remercie le député d'avoir posé cette intéressante question. On se sent toujours très généreux en pensant au type d'assistance que l'on prodigue à l'étranger, mais il faut voir l'ensemble du tableau. Nous avons très bien su exploiter leurs ressources. Nous en avons tiré profit et nous n'avons rien payé en échange.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, je voudrais pousser la question plus loin avec la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Elle a précisé d'où venaient certaines variétés de blé, en particulier, et certaines autres céréales. Le nord de l'Éthiopie et le nord-est de l'Afrique en général ont été le centre de la diversité génétique de ces céréales, du blé en particulier.

Soit dit en passant, le développement de l'ouest du Canada a été rendu possible par l'implantation d'une variété d'une région voisine, le nord du Kenya. La culture de cette variété a été un succès économique et elle a fait de l'ouest du Canada une région extrêmement productive.

La députée a précisé comment les agriculteurs, par des croisements sélectifs, ont continué à avoir un grand nombre de variétés et une vaste réserve génétique de matériel végétal qui était à la disposition de tous dans le monde.

Je n'ai pas entendu la fin de l'histoire, sur la façon dont les pays du Nord changent les lois afin de s'assurer la propriété exclusive de plantes qu'ils ont développées à partir de ces variétés, pour forcer ensuite les Éthiopiens et les Erythréens à payer des redevances s'ils décident de faire l'exploitation commerciale des nouvelles variétés. La même chose se produit au Pérou et en Bolivie, qui sont d'autres centres de diverses autres plantes.

C'est ce que nous avons voulu faire ressortir, et la députée l'a fait admirablement bien. Que pense-t-elle de la façon dont s'accroît le clivage entre le Nord et le Sud, à cause des nouvelles règles qui donnent aux pays du Nord des avantages économiques énormes sur ces pays qui ont partagé si généreusement le résultat de milliers d'années de recherches sur les plantes et le matériel génétique?

### *Initiatives ministérielles*

**Mme Hunter:** Madame la Présidente, je remercie le député de Mackenzie de sa question. Il a déployé beaucoup d'énergie à essayer de faire accepter par le comité législatif un amendement qui aurait empêché cela de se produire et qui aurait reconnu le très beau cadeau que nous avons reçu, ou qu'il y a une certaine réciprocité. C'est un cadeau si nous payons. C'est du vol si nous ne payons pas. C'est exactement ce qui se passe.

M. Otto Frankel, généticien australien, a mené, comme je l'ai dit dans mon intervention, une lutte très passionnée contre ce projet de loi précisément pour cette raison.

Les responsables d'Environnement Canada font des tas de beaux discours au sujet de la diversité génétique. Pourquoi le ministère de l'Agriculture ne peut-il pas voir la même chose? Il y a une certaine contradiction en l'occurrence. On se demande si la main gauche sait ce que fait la main droite.

Si nous nous soucions de l'environnement, il nous faut comprendre que ce principe doit s'appliquer au-delà de nos frontières, et que le genre d'avantage économique dont nous jouissons au Canada s'accompagne d'une large part de responsabilité. En adoptant la mesure à l'étude, nous rejetons cette responsabilité.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Madame la Présidente, il ne semble pas y avoir grande différence entre les divers projets de loi ministériels dont nous discutons à la Chambre. Les raisons que le gouvernement donne pour les proposer se résument essentiellement à des considérations économiques. Dans bien des cas, c'est en effet une des principales raisons qu'il invoque pour nous soumettre un projet de loi.

Le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales n'échappe pas à la règle. Je dirais qu'outre le plaidoyer en faveur de la responsabilité financière, il s'agit encore simplement d'un moyen de poursuivre l'application du programme conservateur de privatisation. C'est exactement ce que fait le projet de loi C-15. Il privatise le développement génétique des plantes au Canada. Le gouvernement se plaît évidemment à dire qu'il n'y a pas que cela à considérer, comme il le fait à propos de la TPS. Il dit: «Nous devons instituer la TPS puisque une quarantaine de pays l'ont déjà fait.»

Il ne peut pas dire qu'il y a autant de pays dans le monde qui se sont dotés d'une loi de protection des obtentions végétales. Ils sont 18 à l'avoir fait.